24ème SALON d'ART EVRY Village

Du samedi 13 mars au dimanche 21 mars 2027

1er étage - Mairie Annexe du Village
Place du Général de Gaulle
91000 EVRY-COURCOURONNES

Le salon d'Art a lieu sous 2 formes :

- *Un **salon en présentiel** (accès P.M.R. à la salle du 1er étage de la mairie annexe)*
- *Un **salon virtuel** sur notre site ArtExpoEvry (http://artexpoevry.free.fr).*

Tout exposant inscrit participera à ces 2 salons.
Les conditions sanitaires d'accueil seront celles en vigueur aux dates du Salon.

DATES du 24ème SALON D'ART

Au 1er étage de la Mairie Annexe, place du Général de Gaulle, Evry-village :

- **Dépôt des œuvres** : **Vendredi 12 mars 2027** de **14h à 19h**

- **Ouverture du Salon au Public samedi 13 mars à 15h puis tous les jours du dimanche 14 au samedi 20 mars de 14h à 18h30 et dimanche 21 mars de 14h à 17h.**

- **Vernissage sur invitation : samedi 13 mars, vers 17h, attribution des prix décernés aux exposants**

 Buffet de vernissage vers 18h30 : Salle New York à la Maison de quartier du village

- **Clôture du salon dimanche 21 mars 2027 vers 17h** : **Prix du public** suivi du retrait des œuvres.

REGLEMENT

Article 1 : NATURE des œuvres

- *Sont exclues : toute copie ou reproduction d'œuvres connues, photos, arts numériques et IA.*
- *Sont acceptées les œuvres suivantes : dessin, sanguine, pastel, gravure, peintures (acrylique, encres, aquarelle, huile et techniques mixtes), art textile, sculptures (tous matériaux).*
- *Titre de l'œuvre, nom et coordonnées de l'artiste devront être inscrits au dos de chaque œuvre, ainsi que les mentions Haut et Bas de l'œuvre (notamment pour les œuvres abstraites) et sous les sculptures !*
- *Les artistes garantissent au Comité que les œuvres présentées sont bien leur création.*

Article 2 : NOMBRE et FORMAT des œuvres

- *Les œuvres à accrocher seront proposées par l'exposant (photos et caractéristiques à télécharger sur notre site internet)*
- ***Par grille, on peut accrocher soit un grand format, soit 2 moyens formats, soit 4 petits formats.***
 Elles seront choisies par le comité de sélection, selon leurs qualités, formats et cohérence de l'ensemble proposé.
 *Le format des œuvres ne dépassera pas une **largeur maximale de 92 cm** (largeur des grilles 100 cm). Sinon l'œuvre ne pourra pas être sélectionnée. La hauteur des grilles est au maximum de 2m.*

- ***Pour les sculpteurs, 4 sculptures** au maximum seront proposées.*

Article 3 : ENCADREMENT des peintures et PRESENTATION des sculptures

Pour les toiles *:*

- ***Aucun cadre sauf cadre américain simple****.*
- *Bord de la toile peint ou recouvert d'un ruban adhésif cache - clous noir.*
- *Un Système d'attaches solides :* ***pitons et ficelle solide très tendue au 1/3 supérieur*** *de l'œuvre.*

Pour les œuvres sur papier *:*

- *Un plexiglas remplacera de préférence le verre.*
- *Un Système d'attaches solides* ***: pitons et ficelle solide très tendue au 1/3 supérieur*** *de l'œuvre.*

Pour les sculptures *:*

- *Prévoir impérativement vos propres socles en très bon état et stables.*
 (Visites d'écoles et de centres de loisirs durant toute la semaine d'exposition)

Article 4 : ACCROCHAGE et DISPOSITION des œuvres

- *Le Comité du Salon d'Art de l'Association Evry Village organise seul l'accrochage et la disposition des œuvres et l'éclairage.*
- *Durant le salon****, il est interdit aux exposants d'installer, de déplacer*** *les œuvres ou tout autre accessoire (panneau, rideau, éclairage…)*

Article 5 : ADHESION et DROITS d'EXPOSITION

Le prix de l'inscription comprend :

- 10 euros d'adhésion obligatoire à l'Association qui lui reste acquise en cas de désistement.
- ***Pour les peintres : 20 euros de droits d'exposition par grille ou 40 € pour 2 grilles***

 (*Voir article 2 ci-dessus – rappel : largeur d'une grille 1m et hauteur 2m*).
- ***Pour les sculpteurs : 40 euros de droits d'exposition (****pour 4 sculptures)*

Le paiement peut se faire :

- *Par chèque de 30 euros ou 50 euros (selon votre choix) à l'ordre de l'Association Evry-Village (adresse sur fiche d'inscription jointe).*
- *Par virement bancaire de 30 ou 50 euros (selon votre choix) (RIB de l'Association sur la fiche d'inscription) en précisant votre nom et 24ème salon d'art Evry.*

Votre dossier ne pourra être pris en compte qu'après validation de votre dossier et paiement

Article 6 : ASSURANCE

- *Les organisateurs n'étant que détenteurs à titre précaire et non dépositaires des œuvres reçues, au sens du code civil, déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration de toute nature pouvant survenir sur les œuvres déposées et exposées dans le cadre du salon.*
- ***Les exposants feront donc leur affaire personnelle d'une assurance éventuelle.***

Article 7 : VENTE

L'association organisatrice de cette exposition, ne se charge en aucune manière de la vente des œuvres exposées.

Toute transaction est à faire directement avec l'artiste concerné.

Toute œuvre proposée avant le salon devra être mise à disposition et exposée.

INSCRIPTION au 24ème Salon d'Art Evry 2027

Date limite d'inscription sur le site internet : le 15 janvier 2027
Tout dossier présenté après le 15 janvier sera refusé.

- **Inscription** : sur le site internet du Salon d'ART d'Evry Village http://artexpoevry.free.fr
- Vous y retrouverez le règlement ci-dessus à lire attentivement.
- Votre inscription sur le site comporte l'envoi de fichiers numériques de vos photos de très bonne qualité (bonne résolution, nettes, bien cadrées, fond neutre, droites, sans reflets)
- **Préparez tout à l'avance avant de vous connecter. Toutes les informations et fichiers devront être fournis en une seule fois. Il ne sera pas possible de faire des modifications ultérieurement.**
- **Informations requises :**
- *Vos coordonnées*
- *Les caractéristiques de vos œuvres*
- *Les fichiers photos au format JPG (exclusivement)*

Imprimez votre feuille d'inscription ou notez toutes les œuvres proposées !

Remarques importantes

- Vous ne pourrez valider votre dossier sur le site que s'il est complet.
- Les candidats non retenus pour le salon seront avisés en février 2027 ; seuls les droits d'accrochage leur seront restitués.
- En cas de désistement de l'artiste après le 15 janvier 2027, aucun remboursement ne lui sera restitué.

Paiement : 2 possibilités :

- Par chèque de 30 ou 50 euros à l'ordre de : « Association Evry-Village »
- Virement bancaire de 30 ou 50 euros à l'Association (RIB ci-dessous) Voir l'ARTICLE 6.

Compléter le talon ci-dessous, le détacher et l'envoyer avec votre chèque à l'adresse suivante :

Association EVRY-Village
« 24ème SALON DE PEINTURE 2027 »
Mairie Annexe du Village
Place du Général de Gaulle
91000 EVRY-COURCOURONNES

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06231	00022343602	85	EUR

Domiciliation
CCM CORBEIL ESSONNES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8062 3100 0223 4360 285

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM CORBEIL ESSONNES
5 RUE AMBROISE CROIZAT
EVRY
91000 EVRY COURCOURONNES
01 60 89 78 98

Titulaire du compte (Account Owner)
EVRY-VILLAGE
MAIRIE ANNEXE
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
EVRY
91000 EVRY COURCOURONNES

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte.Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

→ ----------

Nom et Prénom :
Règlement par : Chèque ou virement bancaire (rayer la mention inutile)
Montant : 30 euros ou 50 euros (rayer la mention inutile)
Mention manuscrite « Règlement lu et approuvé »
Date et Signature :